

JUSTICE : Euro Disney condamné à 200.000€ d'amende

Huit années après le décès d'un agent de nettoyage pris au piège dans l'une des attractions, le groupe [EURO DISNEY](#) / T : 01.73.26.50.00 (siège à Chessy) a été condamné par le Tribunal de Commerce de Meaux à 200.000€ d'amende et à verser 15.000€ à la famille de la victime. www.eurodisneyparis.fr